

PARACHA BALAK



CHABBAT 12 JUILLET 2025 - 16 TAMOUZ 5785 Vol.12 No.38

Allumage des nérot: 20h25
(pas avant 19h07)

Fin de Chabbat: 21h39



PARACHA BALAK *En bref*

La bénédiction forcée du prophète des nations ?- Nombres 22, 1 - 25, 9

● Balak, roi de Moab, demande au prophète Bilaâm de maudire le peuple d'Israël. ● Bilaâm, tente maudire le Bné Israel, en trois lieux, mais à chaque fois, au lieu de malédictions, c'est une bénédiction qu'il profère. Enfin, il prophétise sur la fin des temps et la venue du Messie . ● Le peuple se laisse attirer par les filles de Moab qui les incitent à servir l'idole Peôr. ● Le prince de la tribu de Chimôn s'isole ouvertement avec une princesse midianite dans une tente, Pin'has tue le couple, mettant fin à la plaie qui sévit parmi le peuple. Cette semaine, nous lisons sur Balak, roi de Moav, qui fait appel aux services de Bilâm, le mi- sorcier, mi- prophète, afin qu'il maudisse le peuple juif. Bilâm était prêt à maudire le peuple et à l'anéantir, et voilà que comme Dieu lui dit de ne pas le maudire, il est prêt à le bénir ! Comment comprendre cette réaction particulièrement étrange et paradoxale? S'il n'a pas la permission de maudire le peuple, pourquoi lui donner des bénédictions, ce qui est radicalement opposé à son projet ? Pour comprendre cela, rappelons que lorsque Rivka s'est séparés de sa famille pour suivre Eliêzer et se



Rabbin Jérémie Asséraf



marier avec Yits'hak, ses frères la Bénirent Et Lui Dirent: «Notre Sœur! Puisses-Tu Devenir Des Milliers De Myriades!» (Berechit 24, 60). Ils La Bénirent Donc D'avoir Une Grande Postérité. Le Midrach Explique Que Si Rivka Était Stérile Jusqu'à Ce Qu'yits'hak Prie Et Que Hachem Accepte De Lui Donner Des Enfants, C'était Justement À Cause De Cette Bénédiction. Car, C'était Pour Ne Pas Que Les Impies, Membres De La Famille De Rivka, Disent: «C'est Notre Prière Qui A Été Réalisée». C'est Pourquoi, Pour Ne Pas Réaliser Leur Bénédiction Et Pour Montrer Que D-leu N'accepte Pas Leur Prière, Il Fit En Sorte Que Rivka Soit Stérile. Il En Est De Même Dans Notre Paracha. Bilâm Savait Très Bien Qu'il Était Impie Et Imprégné D'impureté. Il Savait Qu'il N'était Pas Apprécié De D-leu. Surtout, Si On Considère Un Enseignement De Nos Sages Qui Dit Que Bilâm C'est Laban, Ou Encore Un De Ses Descendants. Et Laban, C'était Justement L'un Des Frères De Rivka Qui A « Béni » Leur Sœur Pour Avoir Une Grande Descendance. Bilâm Savait Donc Bien Que S'il Bénissait Israël, D-leu Ne Réaliserait Pas Ses Bénédictions, Pour Ne Pas Que L'on Croit Que Ses Paroles Se Sont Réalisées. En Voyant Qu'il Ne Pouvait Pas Maudire Israël, Il Voulut Donc Les Bénir, Pouvant Être Assuré Que Ces Bénédictions Ne Seront Pas Fructueuses. D-leu Lui Répondit Alors: «Impie! Tu Ne Feras Rien Avec Tes Bénédictions, Car Le Peuple 'Est Béni', Et Comme Je L'ai Déjà Béni Avant Toi, La Nuisance De Tes Bénédictions Est Neutralisée. Ainsi, Tes Bénédictions Resteront Valables. Mais De Toutes Les Façons, Ils N'ont Pas Besoin De Tes Bénédictions, Car On Dit À L'abeille: Je Ne Veux Ni De Ta Piqûre, Ni De Ton Miel». (Rav Chlomo Et Michael Mouyal)

CHABBAT SHALOM ISRAËL

HAFTARAH

BALAK En bref

Michée : 4, 6 - 6, 8

Le prophète Mikhah (Michée) vécut à la même époque que le prophète Isaïe. La Haftarah commence avec une prophétie : « Le reste de Jacob sera [...] une comme une rosée qui vient de l'Eternel » De même que la rosée signifie la vie pour la végétation, ainsi sera pour les nations du monde le peuple d'Israël fidèle à la Torah. Mais c'est là une prophétie pour la fin des temps. Pour le présent le prophète exhorte Israël à se souvenir de la grande miséricorde de D.ieu et de l'amour qu'il porte à Son peuple. Il mentionne la merveilleuse libération du joug égyptien, et particulièrement les desseins perfides de Balak et de Balaam, et que D.ieu changea en bénédictions. Que demande D.ieu à son peuple ? Le prophète nous donne la réponse : « Seulement de pratiquer la justice et la miséricorde et de marcher humblement dans les voies de ton D.ieu. »

La Souris et le Chat

Le Midrach rapporte une histoire de deux chiens qui aboyaient; et faisaient la guerre. Un loup survient et tombe sur l'un d'eux. L'autre se dit: Si je ne le secours pas, le loup le tuera et demain, il s'en prendra à moi. Et les deux chiens s'allièrent contre l'ennemi commun. Ainsi les Moabites et les Midianites; une inimitié ancienne les divisait; ils se querellaient sans cesse. Arrive Israël, et les voilà qui se mettent d'accord". Conclut le Midrach, de là vient le dicton: « Ce n'est pas sans motifs quand la souris et le chat se partagent la graisse d'un infortuné ». Le Midrach est d'une étonnante actualité : à l'ONU, les nations du monde constatent que le peuple d'Israël ne pas être vaincu



CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ
HAZANE MAKHLOUF BEN MÉSSODI Z"L.

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530 POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN



militairement, d'un point de vue psychologique, le peuple d'Israël provoque des ambiguïtés dans le monde non-juif, entre fascination et haine. Comment comprendre que ce vieux peuple, si petit, si malmené au cours des siècles, qui a connu tant de massacres, tant de pogroms, la Shoah, est toujours vivant ? Comment ce petit peuple a produit et continue de produire des prix Nobel, des artistes, des intellectuels, des chercheurs, etc.? Alors s'ils ne peuvent le détruire par des armes, ils se mettent « tous ensemble » et ils utilisent de propagandes depuis la tribune de l'ONU jusqu'aux réseaux sociaux d'Internet.

Emprunter Un Chemin

En lisant la paracha de Balak, on a du mal à comprendre la logique de l'histoire. Si D-ieu n'est pas d'accord que Bilâm accompagne les émissaires de Balak, pourquoi donne-t-il finalement son feu vert en lui permettant de prendre la route ? Par la suite, si D-ieu envoie un ange pour lui faire barrage, pourquoi ce même ange l'encourage finalement à poursuivre son chemin ? En réalité, la réaction de D-ieu à l'égard de l'homme, et les événements qui s'en suivent, dépendent entièrement de la volonté de l'être humain. Lorsqu'un individu est motivé à faire le mal, D-ieu le met en garde et tente de le freiner dans son élan. Mais lorsque ce même individu s'obstine à persévérer dans ses mauvaises intentions, D-ieu lui laisse ' feu vert ' car tel est la règle du libre arbitre. A ce sujet, nos Sages énoncent un principe fondamental: « Si un homme est résolu à emprunter un chemin, on l'y conduit ». Qui est donc ce 'on' si mystérieux ? Il s'agit des anges qu'un homme crée au moment où il exprime la volonté d'accomplir une action. Que celle-ci soit positive ou négative, les anges donneront à leur « créateur » l'énergie et la force nécessaire de réaliser l'action. Bilâm se montra plus têtu qu'une mule (ou qu'une ânesse...) dans sa volonté de maudire le peuple juif. Après plusieurs mises en garde, D-ieu lui laissa donc le choix de poursuivre son projet, car rien ne pouvait plus le convaincre d'abandonner ses mauvaises intentions.

La bouche de l'ânesse

Hachem ouvrit la bouche de l'ânesse et elle dit à Bilâm: «Que t'ai-je fait pour que tu me frappes trois fois?» Bilâm dit à l'ânesse: «Parce que tu t'es moquée de moi, si j'avais une épée en main je t'aurais tuée maintenant.» L'ânesse dit à Bilâm: «Ne suis-je pas ton ânesse que tu as chevauchée depuis toujours jusqu'à maintenant? Est-ce que je t'ai jamais mis en danger en faisant cela?» Il dit: «Non» Dans le midrach Rabba sur la paracha (Bamidbar Rabba 20,14), il est rapporté qu'Hachem a ôté aux animaux la faculté de parole. Le Midrach nous en donne la raison: s'il en avait été autrement, et que les animaux avaient pu parler, la vie des hommes aurait été insupportable. Pourquoi ? Le Steipler Zt"l, dans son livre « Birkhat Peretz » en explique la raison, et elle est très étonnante. L'animal, si on lui avait donné la faculté de parole, aurait dit seulement la vérité, et toute la vérité. Et une vérité absolue ne peut être supportée par l'homme, qui aurait alors été confronté frontalement à ses défauts et ses lacunes.

Le Coin de la Halakha le 17 Tamouz

Cinq événements tragiques sont arrivés le 17 Tamouz:

- Les Tables de la Loi ont été brisées;
- les offrandes quotidiennes du Beth Hamikdash ont cessé;
- les murailles de Yerouchalayim, à l'époque du 2em Temple, ont été détruites;
- Apostemus, l'impie, a brûlé un Sefer Torah; • Une statue a été placée dans le Beth Hamikdash.

Les Trois Semaines

Les trois semaines séparant le 17 Tamouz du 9 Av ont été des jours de malheur pour le peuple juif, tout au long de son histoire. Durant cette période, nous respectons les points suivants: 1. On ne célèbre pas de mariage (mais la célébration de fiançailles est autorisée jusqu'à Roch 'Hodech Av - sans music). 2. Nous n'écoutons pas de musique. 3. Nous évitons toutes célébrations publiques et en particulier celles qui nécessitent des chants, des danses ou encore un accompagnement musical. 4. Nous évitons les voyages d'agrément ou toute autre activité de divertissement



NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

YOSSEF FRANCO BEN RAHEL Z"l	18 TAMUZ - 14 JUIL
MAZAL BAT NIRA Z"l	20 TAMUZ - 16 JUIL
ESTHER DELOUYA BAT RIKA Z"l	21 TAMUZ - 17 JUIL
JULIE SIMHA RUIMY BAT CHABBA Z"l	22 TAMUZ - 18 JUIL

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: 1- Mme Anna Ruimy pour la nahala de sa mère Julie Simha Ruimy bat Chabba Z"l.

2- M. Marco Abenhaim pour la nahala de son beau-père Yossef Franco ben Rahel Z"l.

La question est de savoir pourquoi Hachem devait prévoir ce miracle depuis la création du monde ? Le Siforno nous explique que cette création surnaturelle avait pour but de faire faire Téchouva à Bilaâm. En voyant cela, Bilaâm aurait dû comprendre que c'est Hachem qui a provoqué cette manifestation hors du commun comme tout le reste de la création. Bilaâm n'avait pas de quoi s'enorgueillir de son pouvoir de prophétie car même un simple animal a pu voir un ange d'Hachem et parler et ainsi atteindre un niveau de prophétie. Mais Bilaâm n'a pas su prendre la décision qui s'imposait. (Rav Mordékhai Steboun)

Kollel Hékhhal Shalom

Dédié à la mémoire de Éïran Elbaz Z"l. et de Yaacov Saltiel Z"l.

Tous les matins - Rav Asseraf:
8h30 Chiour après Chahrit Midrach paracha
9h00 Chiour du Daf Hayomi

Tous les après-midis - Rav Asseraf
Cours d'Halakha une heure avant Minha TZURBA MERABANAN

Lundi soir cours des femmes à 19h30 Rav Asseraf
Cours des hommes: 20h00 Rav Bensimon

Mardi soir (cours mixte) à 19h30 Les rois d'Israël - Rav Asseraf

inhabituelle. 5. On ne dit pas la bénédiction de Chéhé'heyianou sur un nouveau fruit ou un nouveau vêtement hormis le Chabbat.

Le jeûne du 17 Tamouz

1- Chacun a le devoir de jeûner le 17 Tamouz (sauf ceux qui seront cités dans les prochaines Halakhot). 2- Le jeûne commence à l'aube et termine à la sortie des étoiles. 3- Il sera autorisé de manger minimum une demi-heure avant l'aube, à condition d'avoir émis explicitement cette condition, avant de s'endormir. 4- Les enfants, c'est-à-dire moins de 13 ans pour un garçon, et moins de 12 ans pour une fille, sont dispensés du jeûne. Même retarder l'heure habituelle du repas, ne sera pas nécessaire. 5- Les femmes enceintes, c'est-à-dire à partir du 3ème mois de la grossesse, ainsi que celles qui allaitent sont dispensées de ce jeûne. Mais une femme, à moins de 3 mois de grossesse, sera astreinte au jeûne, sauf si elle est trop affaiblie, en particulier, du fait des vomissements, surtout si elle a déjà atteint le 40ème jour de grossesse. 6- Selon notre Grand maître le Rav Ôvadia Yossef Zt"l, une femme, même si elle a cessé d'allaiter, dès lors où elle se trouve dans les 24 mois qui suivent l'accouchement et qu'elle ressent une faiblesse générale, sera dispensée de ce jeûne

Fait Téchouva !

« Hachem permit à l'ânesse de parler » (Bamidbar 22, 28) Selon les Pirkei Avot (chap.5, 6) la faculté de parler pour l'ânesse de Bilaâm a été créée la veille du Chabbat de Béréchit. Hachem a décrété à la fin du sixième jour de la création que l'ânesse de Bilaâm doit parler.

HORAIRE DES OFFICES 2025 - 5785

- ◆ **VENDREDI 11 JUILLET 2025 - 15 TAMOUZ 5785**
- ◆ **Allumage des Bougies: 20h25 (pas avant 19h07)**
Minha Kabbala Chabbat suivie d'Arvit: 18h30
- ◆ **CHABBAT 12 JUILLET 2025 - 16 TAMOUZ 5785**
Chahrit: 8h15 Cours Mixte 19h00 Min'ha: 20h00
Séouda Chélichite suivie d'Arvit
Fin de Chabbat 21h39 - Rabbenou Tam: 21h53
- ◆ **DIMANCHE 13 JUILLET 2025 - JEÛNE DU 17 TAMOUZ 5785 (3h35 - 21h15)**
Cha'harit 7h30 - Min'ha: 19h00 suivie d'Arvit
- ◆ **HORAIRE DES OFFICES DE LA SEMAINE**
Cha'harit: 6h00 - 7h00 Min'ha: 19h00 suivie d'Arvit

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Mikvé - Synagogue - Kollel - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint-Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707



Design et Graphisme: Roland Harari
T: (514) 591-2761, E: teknovar@videotron.ca
Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de nos chers parents
Ovadia ben Merav Harari Z"l et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"l